



Bouclier cristallin Protection pour sols en béton et granito

Numéro de révision: 1

Date de révision: 2014-07-02

1. IDENTIFICATION

Nom du produit:	Bouclier cristallin Protection pour sols en béton et granito
Code du produit:	100856982
FDS #:	MS0800428
Utilisation recommandée:	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien des planchers • Industriel/Institutionnel
Utilisations déconseillées:	Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées
Producteur, importateur, fournisseur Siège social aux États-Unis Diversey, Inc. 2415 Cascade Pointe Blvd. Charlotte, NC 28208 Phone: 1-888-352-2249 Adresse Internet pour fiche de données de sécurité : https://sds.diversey.com	Siège social au Canada Sealed Air - Canada 3755 Laird Road Units 8-11 Mississauga, Ontario L5L 0B3 Phone: 1-800-668-7171

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'l)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit non dilué

Ce produit n'est pas classifié comme dangereux en conformité avec la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA (HazCom 2012 - SGH) et aux règlements canadiens sur les produits dangereux (HPR) (WHMIS 2015-GHS).

Déclarations sur les risques et la sécurité

Peut irriter modérément les yeux et la peau. En cas de contact, rincer immédiatement à grande eau. S'il se produit une irritation qui persiste, chercher de l'aide médicale.

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA) - Sans objet

Dangers physiques non autrement classifiés (DPNCA) - Sans objet.

Classification du produit dilué @ RTU

Déclarations sur les risques et la sécurité

Pas nécessaire.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrediénts classifiés

Composant(s)	CAS #	% en poids
Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle	111-90-0	3 - < 5%
Ph,nyl,ther de propylŠneglycol	770-35-4	1 - < 3%
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	> 0.1 - < 1%

*Les pourcentages exacts sont retenus à titre de renseignements commerciaux secrets

4. PREMIERS SOINS

Produit Non Dilué:

Les Yeux: En cas de contact, rincer immédiatement à grande eau. S'il se produit une irritation qui persiste, chercher de l'aide médicale.
Par voie cutanée: En cas de contact, rincer immédiatement à grande eau. S'il se produit une irritation qui persiste, chercher de l'aide médicale.
PAR INHALATION : Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

Ingestion: Rincer la bouche à l'eau.

Symptômes/effets les plus importants : Pas d'information disponible.
Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur Sans objet.
Conditions médicales aggravées: Aucun à notre connaissance.

Produit Dilué:

Ce produit est projeté être utilisé non dilué.

Les Yeux: Voir l'information pour le produit non dilué

Par voie cutanée: Voir l'information pour le produit non dilué

PAR INHALATION : Voir l'information pour le produit non dilué

Ingestion: Voir l'information pour le produit non dilué

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Méthodes particulières d'intervention

Aucune méthodes spéciale n'est requise

Moyen d'extinction approprié

Le produit n'est pas inflammable. Éteindre le feu en utilisant un agent approprié.

Dangers spécifiques

Sans objet.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage :

Méthodes de nettoyage - déversement important. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation: Éviter le contact avec la peau et les yeux. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

Entreposage: Protéger du gel. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Niveau d'aérosol (le cas échéant) : Sans objet.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition:

Composant(s)	CAS #	ACGIH	OSHA
Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle	111-90-0	-	-
Ph.nyl.ther de propylŠneglycol	770-35-4	-	-
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	2 mg/m ³ (Ceiling)	-

Produit Non Dilué:

Mesures d'ordre technique:

Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local.

Protection individuelle

Protection des yeux: Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains: Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Protection de la peau et du corps: Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire: Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Mesures d'hygiène:	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Produit Dilué:	Ce produit est projeté être utilisé non dilué.
Mesures d'ordre technique:	Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acc
Protection des yeux:	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
Protection des mains:	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
Protection de la peau et du corps:	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
Protection respiratoire:	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
Mesures d'hygiène:	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État de la matière: Liquide	Couleur: Turbidité Laiteux, primaire Blanc
Vitesse d'évaporation: Pas d'information disponible.	Odeur: primaire Caractéristique
Seuil de l'odeur: Pas d'information disponible.	Point/intervalle d'ébullition: indéterminé
Point/intervalle de fusion: indéterminé	Température de décomposition: Indéterminé Sans objet.
Température d'auto-inflammation: Pas d'information disponible.	Solubilité: dispersable
Solubilité dans d'autres solvants Pas d'information disponible.	Densité relative (relativement à l'eau): 1.013
Densité 8.45 lbs/gal 1.013 Kg/L	Densité gazeuse: Pas d'information disponible.
Masse volumique apparente Pas d'information disponible.	Pression de vapeur: Pas d'information disponible.
Point d'éclair > 200 °F > 93.3 °C	Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible.
Viscosité: Pas d'information disponible.	Phosphore élémental: 0.04 % by wt.
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils) : 0.57 % *	pH 8.5
Inflammabilité (solide ou gaz): Sans objet.	La corrosion des métaux: Non corrosif
Sustained combustion: Sans objet.	
Limites d'explosivité - supérieure: indéterminé - inférieure: indéterminé @ RTU 8.5 > 200 > 93.3	
% COV par poids ds la dilution d'emploi 0.57	

* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Reactivity:	Not Applicable
Stabilité	Le produit est stable
Produits de décomposition dangereux	Aucun raisonnablement prévisible.
Matières à éviter	Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi.

Conditions à éviter Pas d'information disponible.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation

Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme

Contact avec la peau: Peut irriter modérément la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs et/ou de l'inconfort transitoire.

Contact avec les yeux: Peut irriter modérément les yeux. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des larmoiements et/ou de l'inconfort transitoire.

Ingestion: Pas d'information disponible.

Inhalation: Pas d'information disponible.

Sensibilisation: Aucun effet connu.

Target Organs (SE): Aucun à notre connaissance.

Target Organs (RE): Aucun à notre connaissance.

Mesures numériques de toxicité

(ETA) - par voie orale (mg/kg): >5000

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Pas d'information disponible.

Persistance et dégradabilité Pas d'information disponible.

Bioaccumulation: Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués) : Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, établis et municipaux.

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits dilués): Ce produit, lorsque dilué conformément aux énoncés de la présente fiche signalétique, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, établis et municipaux.

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) : Non réglementé

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits dilués) : Non réglementé

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Description du connaissance DOT (voie terrestre) FLOOR WAXES OR SEALANTS

Description du voie maritime connaissance FLOOR WAXES OR SEALANTS

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDSL).

RIGHT TO KNOW (RTK)

Composant(s)	CAS #	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:
Eau	7732-18-5	-	-	-	-
sel ammoniac de polymère acrylique modifié	Breveté	-	-	-	-
Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle	111-90-0	-	X	-	-
Copolymer	Breveté	-	-	-	-
polypropylène modifié	25722-45-6	-	-	-	-
Ph,nyl,ther de propyléneglycol	770-35-4	-	-	-	-
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	X	X	X	X

CERCLA/ SARA

Composant(s)	CAS #	% en poids	CERCLA/SARA RQ (lbs)	Section 302, TPQ kg)	Section 313
Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle	111-90-0	3 - < 5%			X
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	> 0.1 - < 1%	1000		

Composant(s)	CAA HAP	CAA ODS	CWA Polluants en Priorité
Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle	X		

Réglementation Canadienne

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA (National Fire Protection Association)

Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Santé 1

Inflammabilité 0

Instabilité 0

Produit Dilué:

Ce produit est projeté être utilisé non dilué.

Numéro de révision: 1

Date de révision: 2014-07-02

Cause de la révision:

Sans objet

Préparé par :

NAPRAC

Avis supplémentaire

• Ne contient pas de parfum additionné.

• Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement concernant les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement concernant les produits contrôlés

Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.